

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4522

commune (s) : Saint Fons

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2006 - Participations financières - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En application du contrat de ville, deux conventions cadres régissent les interventions des partenaires en matière de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sur la commune de Saint Fons :

- pour le quartier de l'Arsenal, une convention cadre 2004-2006 de GSUP, signée conformément à la délibération du conseil de Communauté en date du 18 octobre 2004 par les partenaires du contrat de ville,

- pour le quartier des Clochettes, une convention cadre 2005-2007 de GSUP, signée conformément à la délibération du conseil de Communauté en date du 23 janvier 2006 par les partenaires du contrat de ville.

Les actions engagées depuis, dans le cadre de l'amélioration de la GSUP, répondent aux objectifs généraux suivants :

- le renforcement des liens entre partenaires de proximité,
- l'harmonisation des interventions sur le territoire,
- l'implication des habitants dans la gestion quotidienne de leur quartier,
- le renforcement de l'entretien et de la maintenance des logements, parties communes et espaces extérieurs,
- le maintien d'une forte vigilance sur le repérage des dysfonctionnements et une meilleure réactivité des interventions,
- l'amélioration de la tranquillité et de la sécurité des personnes,
- le développement de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire,
- le développement d'espaces de proximité bénéficiant à l'animation du territoire.

Pour l'année 2006, il est proposé de poursuivre et de développer ces actions essentielles que représente la GSUP. Le coût prévisionnel des opérations présentées est estimé à un montant total de 627 840 € TTC avec un engagement financier pour la communauté urbaine de Lyon de 52 165 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2006, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la programmation 2006 de gestion sociale et urbaine de proximité pour la commune de Saint Fons sur les quartiers des Clochettes et de l'Arsenal, telle que présentée en annexe,

b) - le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 52 165 € aux différents partenaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participation financière à passer avec les différents maîtres d'ouvrages pour l'année 2006.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - comptes 657 480, 657 340 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,